

# Compte-rendu du Comité de Pilotage Réforme des temps scolaires Du 16 mai 2017

---

Présents :

**La Municipalité** :

Martine CHEVALIER (Maire) - Ginette GRENET (Maire-Adjoint en charge des services enfance-jeunesse) - Patrick CIEZKI (Maire-Adjoint à la vie associative sport enseignement secondaire) - Evelyne LE CORRE (Maire-Adjoint à la petite enfance jeunesse santé restauration) - Denis GALLÉ (Conseiller Municipal) - **L'Education Nationale** : Mme TEHHOUNE (Conseillère pédagogique Education Nationale - Représentante de l'Inspecteur d'Académie) - Virginie BOUVIER (Directrice de l'Ecole Maternelle Famy) - Valérie KHAN (Directrice de l'Ecole Primaire Famy) - Corinne THEVENOT (Enseignante à l'Ecole Maternelle Plein Ciel - Représentante de la Directrice) - Valérie DUCRE (Directrice de l'Ecole Primaire les 4 Eléments) - **Les services** : Estelle ROULAND-NOUCHI (Directrice Générale des Services) - Pascale MORISSEAU (Directrice du Centre de Loisirs et des TAP) - Franck EUGENE (Directeur Adjoint ALSH - Cantine Famy - Référent TAP activités artistiques et culturelles) - Germain BORG (Responsable Maison des jeunes - Référent TAP activités sportives) - **Les Parents d'élèves** : Nadine ANNETTE (AIPEI) - Aline BIRON (AIPEI) - Delphine DOUESSIN (AIPEI) - Sandra JEANTHEAU (AIPEI) - Laurence LEHR (AIPEI) - Cécile THEOT (AIPEI) - Stéphanie MARKOS (AIPEI) - Alexandra MONGIAT (AIPEI) - Nathalie MOTTIN (AIPEI) - Vinciane NICOT (AIPEI) - Karine PIT (AIPEI).

Absents excusés : Martine VERNET (Conseillère Municipale) - Jean-Baptiste KULIK (Inspecteur de l'éducation nationale) - Magalie PLIQUET (Directrice de l'Ecole Maternelle Plein Ciel) - Stéphanie FROGER (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) - Pascaline LEBAS (Parent d'élèves)

Absents : Stéphanie MIGNON (Conseillère Municipale) - Mathy LUGOKI (CAF des Yvelines) - Alison BALFOUL (Parent d'élèves) - Orlane MASSOT (Parent d'élèves) - Ekatarina MOUSLI (Parent d'élèves)

**En préambule** :

Madame CHEVALIER rappelle que lors de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, deux réunions de concertation avaient été organisées, puis un premier COPIL après la mise en place des Temps d'Activités Educatives afin de faire un point sur l'organisation retenue. La réunion de ce mardi 16 mai a pour but de faire un bilan de l'organisation retenue au terme des trois années du PEDT.

Madame Le Maire rappelle qu'elle a été contrainte par l'Etat d'appliquer les nouveaux rythmes scolaires en septembre 2014. Madame CHEVALIER était par ailleurs persuadée des bienfaits de cette réforme, si l'on s'en tient aux rapports unanimes des experts sur cette question.

Elle tient à préciser que, n'ayant reçu aucune directive contraire de l'Etat, elle reste contrainte d'appliquer la journée d'école sur 4,5 jours par semaine.

## **1) Bilan des parents d'élèves :**

Madame CHEVALIER explique qu'un questionnaire élaboré par les parents d'élèves a été distribué aux familles. Elle invite ces derniers à faire part des retours qu'ils en ont eu.

Madame LEHR prend la parole et explique qu'ils ont été interpellés par les parents, d'où l'élaboration du questionnaire.

Elle informe que 70% des parents ont répondu au questionnaire et conclut à une bonne participation de la part de ces derniers.

Elle souligne notamment les points positifs ; les animateurs, les activités diversifiées et la satisfaction des enfants.

Madame LEHR précise que 75% des parents qui ont répondu, estiment que les TAP n'ont pas favorisés l'apprentissage et le comportement des enfants. Ces derniers souhaitent donc revenir à la semaine de 4 jours. Elle appuie sur le fait que cela concerne essentiellement les enfants en classe de maternelle qui semblent davantage fatigués et en manque de repères.

## **2) Bilan des enseignants :**

Madame Le Maire demande aux enseignants leur point de vue sur l'organisation des TAP, notamment les conséquences en matière d'apprentissage.

- Madame KHAN (Primaire Famy) répond que son équipe ne constate aucune amélioration concernant les apprentissages. Elle précise que la journée du vendredi est la plus compliquée d'autant plus sans la coupure du mercredi. Elle ajoute que les enfants ayant des devoirs à faire tous les soirs, ce rythme ne leur laisse aucun repos. Mme KHAN exprime qu'elle préférerait même que les enfants travaillent le samedi matin plutôt que le mercredi.
- Madame DUCRE (Primaire les 4 Eléments) précise que son équipe est favorable à la semaine de 4 jours et demi, mais que les journées sont longues. Elle souligne que son équipe a fait le choix de ne pas donner de devoir le mardi soir, afin justement de préserver la coupure en milieu de semaine. Mme DUCRE explique que des journées de cinq heures seraient idéales. Concernant le rythme des TAP, son équipe souhaiterait avoir 4 après-midis identiques, avec une journée plus courte.
- Mme BOUVIER (Maternelle Famy) explique qu'en plus du problème des longues journées, il n'y a plus de régularité dans les semaines et que les enfants sont perdus dans le temps. Elle souligne que les deux derniers jours de la semaine et surtout le vendredi sont très compliqués en terme de concentration. Elle est donc favorable au retour à la semaine de quatre jours.
- Mme THEVENOT (Maternelle Plein Ciel) précise que pour avoir travaillée dans les cycles maternelle et élémentaire, elle constate bien une différence : les maternelles supportent plus difficilement ce nouveau rythme. Elle souligne même que des parents demandent à ne pas mettre leurs enfants une demi-journée par semaine à cause de la fatigue notamment. L'équipe de l'école maternelle Plein Ciel est donc favorable au retour à la semaine de quatre jours.

- Mesdames BOUVIER et THEVENOT demandent s'il est possible de mettre en place deux temps différents en fonction du cycle des enfants (maternelles ou élémentaires).

Madame CHEVALIER répond par la négative, les textes ne le permettant pas.

Elle rappelle qu'il a été choisi un rythme de 2 fois 1h30 par semaine, car en 45 minutes les enfants n'avaient pas le temps de commencer l'activité (surtout en cas de déplacement à l'extérieur). Par ailleurs, une proposition d'une fois 3 heures avait été rejetée en COPIL. Madame GRENET ajoute que les temps d'activités sur une demi-journée n'auraient sûrement pas été validés par l'Education Nationale.

- Madame PIT demande quelle serait la position de la mairie dans le cas où le Préfet ou l'Education Nationale laisserait libre choix du rythme scolaire aux communes dès la rentrée prochaine.

Madame CHEVALIER explique qu'elle a reçu un courrier de Monsieur MACRON dans lequel les rythmes scolaires ne sont pas tous évoqués. Quand bien même un texte officiel serait promulgué d'ici là pour autoriser un retour de l'école sur 4 jours, la municipalité ne modifierait pas son organisation pour septembre prochain. En effet, elle explique que la mise en place des TAP a généré plusieurs emplois qu'il faudrait supprimer. Elle rappelle que la commune a mis neuf mois pour mettre en place cette réforme qui a impacté l'organisation des animateurs, des équipes d'entretien, des ATSEM et même des bibliothécaires. Madame ROULAND--NOUCHI confirme qu'en plus des agents communaux, cela signifierait demander à toutes les familles de se réorganiser. Les parents d'élèves répondent qu'ils sont les premiers concernés, et que ce sera un changement pour eux également et qu'ils en sont conscients. Unaniment, ils expriment ne pas voir là de difficulté.

### **3) Bilan de l'Education Nationale :**

Madame CHEVALIER demande à la représentante de l'Inspecteur de s'exprimer quant au bilan de ce rythme scolaire.

Madame TEHHOUNE précise qu'une étude a été lancée au sein de l'Académie mais qu'aucun résultat n'en a découlé pour le moment. Elle précise que la fatigue est un ressenti souvent évoqué mais qu'aucune étude ne confirme ni n'infirme cette donnée.

Madame ROULAND--NOUCHI lui demande si un planning du temps scolaire a été envisagé dans l'hypothèse d'un retour à la semaine de 4 jours d'école.

Madame TEHHOUNE lui répond qu'aucune directive quant à la possibilité de revenir à 4 jours d'école n'existe à sa connaissance, et donc aucun planning éventuel.

### **4) Bilan de l'équipe des TAP :**

Madame CHEVALIER demande à la Directrice des TAP de s'exprimer sur l'organisation mise en place.

Madame MORISSEAU explique que l'équipe a modifié au fil de l'eau ce qui devait l'être pour lever les éventuelles difficultés liées à l'organisation actuelle. Le bilan au terme des 3 années est tout à fait positif. Concernant la fatigue des enfants, c'est quelque chose dont elle a toujours entendu parler, bien avant la réforme. Elle ajoute que les activités proposées

restent ludiques et nécessitent bien moins de concentration que le temps d'école. Les enfants peuvent y évacuer les tensions. Enfin pour revenir au résultat du questionnaire distribué par les parents d'élèves, elle souhaite appuyer sur le fait que le respect du choix de l'enfant est une priorité lors de l'affectation des enfants sur chaque groupe. Elle peut fournir les demandes de chaque enfant pour en attester. Elle suppose que bien des parents feraient des choix différents pour leur enfant, mais la volonté des enfants a été sciemment placée au cœur de l'organisation mise en place.

Madame ROULAND--NOUCHI revient également sur l'une des conclusions du questionnaire et convient que la communication sur les activités suivies par les parents pourrait être améliorée. Pour autant, elle rappelle que l'affectation de chaque enfant sur chaque groupe d'activité, est une information publiée chaque trimestre sur le site communal. Par ailleurs, si l'exposition réalisée la 1<sup>ère</sup> année n'a pas été renouvelée, des portes ouvertes seront organisées à la fin du dernier trimestre de l'année scolaire 2016-2017.

### **5) Autres questions abordées :**

Madame BIRON se questionne sur la subvention versée à la commune dans le cas où la réforme serait maintenue.

Madame CHEVALIER répond qu'elle n'a pas d'information quant au maintien ou non de cette subvention d'Etat.

Madame BIRON demande si les parents seront impactés en cas d'absence de subvention.

Madame CHEVALIER précise que rien n'a été décidé et que dans tous les cas une augmentation des impôts est à prévoir pour l'année 2018.

Madame PIT demande si les parents pourraient avoir la possibilité d'inscrire les enfants un jour sur deux.

Madame CHEVALIER répond que la municipalité s'est déjà exprimée défavorablement à cette demande. Elle rappelle qu'en acceptant de rédiger un PEDT, la commune s'est engagée à en respecter les conditions, à savoir de proposer 3 heures d'activités encadrées.

Madame JEANTHEAU explique qu'il y a des parents qui ne travaillent pas sur un des deux jours proposés par les TAP. Elle aimerait donc pouvoir récupérer son fils quitte à payer les TAP à l'année.

Madame CHEVALIER précise qu'on ne peut pas faire de régime différent pour chaque famille et redit que ce n'est pas l'idée des TAP.

Madame le Maire fait remonter que les ATSEM sont ravis de travailler sur ces temps qui leurs permettent de revaloriser leur travail, et qui les change de l'entretien des locaux.

Madame KHAN demande s'il serait possible d'échanger les jours de TAP des deux établissements.

Madame ROULAND--NOUCHI rappelle qu'il y a plus d'enfants sur les écoles du sud, ce qui nécessite d'avoir recours à l'équipe de bibliothèque. Or, cette dernière ne travaille pas les lundis (fermeture hebdomadaire).

## **Conclusion :**

**Madame CHEVALIER explique que la municipalité a pris bonne note d'une volonté majoritairement exprimée d'un retour à la semaine de quatre jours d'école, ce qui ne relève pas de sa compétence, mais dont l'organisation sera étudiée pour la rentrée de septembre 2018, sous réserve des directives nationales en la matière.**

**Concernant le fonctionnement actuel des TAP, l'organisation sera reconduite à l'identique pour la rentrée 2017.**

**Le COPIL sera de nouveau réuni, si possible à l'automne prochain, en fonction de ce que le nouveau gouvernement édictera d'ici là.**

La réunion s'achève à 18h50